



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Student Job & Training Day 2025



Le mercredi 23 avril 2025 se tiendra notre Student Job & Training Day entre 10h et 16h à l'Athénée Fernand Blum situé

avenue Ernest Renan, 12 à Schaerbeek. Cette nouvelle édition organisée, en collaboration avec la commune de Schaerbeek, sera dédiée aux étudiants dès 15 ans, demandeurs d'emploi et futurs stagiaires.

Au programme

Tout au long de la journée, des ateliers sont organisés par nos soins et nos partenaires pour faire comprendre le monde du travail aux étudiants du secondaire, du supérieur, aux futurs stagiaires ou aux demandeurs d'emploi. Plusieurs ateliers sont proposés :

- **L'atelier rédaction** se penche sur l'élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation ;
- **L'atelier relooking** développe l'image de soi et la présentation pour un futur employeur ;
- **L'atelier construcity** et les lunettes de réalité virtuelle ;
- **L'atelier langues** permet de tester son niveau d'anglais.

Les visiteurs auront à leur disposition un espace numérique pour la rédaction de CV ou de lettre de motivation et l'impression du « student@work » (attestation sur le nombre d'heures par le jobiste sous cotisations sociales réduites).

En plus de ces ateliers, 6 conférences sont organisées :

- 10h à 11h : « *Travailler pendant les études* » par Infor Jeunes
- 11h à 12h : « *Rendez-vous avec ton métier* » par des intervenants de plusieurs secteurs
- 13h à 13h30 : « *Étudiants, toutes les clefs pour entreprendre !* » par le GEL Schaerbeek
- 13h30 à 14h30 : « *Rendez-vous avec ton métier* » par des intervenants de plusieurs secteurs
- 14h30 à 15h30 : « *Mentorat professionnel* » par Duo for a

job

- 15h30 à 16h : « *Étudiants, toutes les clefs pour entreprendre !* » par le GEL Schaerbeek

Après ces découvertes, les participants pourront rencontrer leurs potentiels futurs employeurs ou pourvoyeurs de stage ou centres de formation.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le point sur le job étudiant.



Le travail étudiant est une source de revenus essentielle, notamment en période de crise. Il permet aux jeunes de financer leurs études, leur logement ou d'aider leur famille. Le contrat d'occupation étudiant, qui peut être signé dès 15 ans, est un contrat de travail spécifique avec des dispositions particulières.

Aspects à vérifier :

- Un contrat écrit est obligatoire pour éviter les abus.
- Attention aux arnaques (stages non rémunérés, frais abusifs, travail sans contrat).

Rémunération :

Le salaire minimum varie en fonction de l'âge, allant de 8,59€/h (16 ans) à 12,82€/h (21 ans et plus).

Impact sur les allocations familiales :

- **Avant 18 ans** : Aucun impact.
- **Après 18 ans** : L'activité reste compatible sous certaines conditions (max. 240h/trimestre à Bruxelles et 650h/an en Wallonie).
- **Après la fin des études** : Des règles spécifiques s'appliquent en fonction du type de contrat et de l'inscription comme demandeur d'emploi.

Cotisations sociales (ONSS) :

- L'étudiant bénéficie de **cotisations réduites (2,71%)** sur un quota de **650 heures/an**.
- Dépassement = application des cotisations sociales ordinaires (13,07%).
- Vérification possible sur **student@work**.
- **Horeca** : Possibilité de travailler 50 jours supplémentaires sous un statut spécifique.

Fiscalité :

Pour rester fiscalement à charge des parents, l'étudiant doit :

- Avoir la même résidence principale qu'eux.
- Ne pas dépasser un certain revenu annuel (variable selon la situation familiale).
- Ne pas être salarié dans l'entreprise de ses parents sous certaines conditions.

En résumé, le travail étudiant est encadré pour éviter les abus, permettre des revenus complémentaires tout en conservant les avantages sociaux (allocations familiales, exonérations fiscales).

Pour un résumé complet de la législation ☐ [Clique ici !](#)



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Qui peut travailler sous contrat d'occupation étudiant ?

Tout savoir sur la notion d'étudiant, qui peut conclure un contrat d'occupation d'étudiant, qui ne peut pas conclure un contrat d'occupation d'étudiant...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Période d'essai et test de recrutement

Tout savoir sur la période d'essai et le test de recrutement du jobiste : la durée de l'essai, la suspension de la période d'essai, le licenciement pendant la période d'essai, les tests de recrutement...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le contrat d'occupation

étudiant, c'est quoi ?

Tout savoir sur le contrat d'occupation d'étudiant : les caractéristiques générales, les éléments obligatoires, en cas de non-réception du contrat...

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES